

GRILLE DES TARIFS DE COTISATION MEMBRE RELÈVE

Une année de membership à l'ADISQ débute le 1er février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Dans le cas de nouvelles adhésions, le tarif s'applique en fonction du nombre de mois restants à la période de cotisation annuelle régulière.

Par contre, si l'adhésion se fait entre le 1er juillet et le 31 janvier, vous avez deux possibilités :

- une cotisation de 12 mois, rétroactive au 1er février de l'année courante sera exigée;
- ou une cotisation couvrant le nombre de mois qu'il reste à l'année de cotisation régulière plus la cotisation de l'année suivante seront exigées.

Veillez noter que le montant de la cotisation est révisé le 1er février de chaque année.

TYPE DE MEMBRE	RELÈVE		PÉRIODE DE COTISATION	
	Avant taxes	TPS/TVQ incl.	Durée	Échéance
le 1er et le 31 janvier 2017	319.54	367.39	13 mois	31/01/2018
le 1^{er} et le 28 février	300.00	344.93	12 mois	31/01/2018
le 1^{er} et le 31 mars	275.00	316.18	11 mois	31/01/2018
le 1^{er} et le 30 avril	250.00	287.44	10 mois	31/01/2018
le 1^{er} et le 31 mai	225.00	258.69	9 mois	31/01/2018
le 1^{er} et le 30 juin 2017	200.00	229.95	8 mois	31/01/2018
le 1^{er} et le 31 juillet 2017	475.00	546.13	19 mois	31/01/2019
*le 1^{er} et le 31 août	450.00	517.39	18 mois	31/01/2019
le 1^{er} et le 30 septembre	425.00	488.64	17 mois	31/01/2019
le 1^{er} et le 31 octobre	400.00	459.90	16 mois	31/01/2019
le 1^{er} et le 30 novembre	375.00	431.16	15 mois	31/01/2019
le 1^{er} et le 31 décembre	350.00	402.41	14 mois	31/01/2019
le 1er et le 31 janvier 2018	325.00	373.67	13 mois	31/01/2019

